

# LIQUITEX PAINT MARKERS

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat  
Date d'émission: 03/09/2020 Date de révision: 03/09/2020 Remplace la fiche: 19/04/2016 Version: 4.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Article  
Nom du produit : LIQUITEX PAINT MARKERS  
Groupe de produits : Produit commercial

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Destiné au grand public  
Catégorie d'usage principal : Utilisations consommateur  
Utilisation de la substance/mélange : Peintures pour artistes, artisanat et loisirs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### Autres

Colart International Holdings LTD  
21 Evesham Street  
W11 4AJ London - United Kingdom  
T 02084243200  
[r.enquiries@colart.co.uk](mailto:r.enquiries@colart.co.uk)

##### Distributeur

COLART EUROPE SAS  
5 rue René Panhard  
72021 Le Mans Cedex 2  
France  
[RegulatoryInquiries@colart.co.uk](mailto:RegulatoryInquiries@colart.co.uk)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : (+44) 2084243200 (9am-5pm GMT)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 3 H226

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

#### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Non applicable pour les article.

Étiquetage non applicable

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Ce mélange ne contient aucune substance à mentionner selon les critères de la rubrique 3.2 de l'Annexe II de REACH

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général : Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).  
Premiers soins après inhalation : Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.  
Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.  
Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.  
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau. Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets : Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

# LIQUITEX PAINT MARKERS

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.  
Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Eloigner le personnel superflu.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.  
Procédures d'urgence : Aérer la zone.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Rayons directs du soleil, Sources de chaleur. Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.  
Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.  
Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la rubrique 1.2.1.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires : Aucune limite d'exposition n'existe pour ce produit

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection oculaire:

Eviter le contact avec les yeux

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une ventilation convenable.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

# LIQUITEX PAINT MARKERS

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

|                                                        |                            |
|--------------------------------------------------------|----------------------------|
| Couleur                                                | : Couleurs variées.        |
| Odeur                                                  | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif                                         | : Aucune donnée disponible |
| pH                                                     | : > 5                      |
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion                                        | : Aucune donnée disponible |
| Point de congélation                                   | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition                                     | : > 100 °C                 |
| Point d'éclair                                         | : > 30 °C (coupe fermée)   |
| Température d'auto-inflammation                        | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition                           | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité (solide, gaz)                           | : Aucune donnée disponible |
| Pression de vapeur                                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20 °C                     | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative                                       | : Aucune donnée disponible |
| Solubilité                                             | : Aucune donnée disponible |
| Log Pow                                                | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique                                 | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique                                   | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives                                  | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes                                 | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité                                  | : Aucune donnée disponible |

### 9.2. Autres informations

|               |           |
|---------------|-----------|
| Teneur en COV | : <= 19 % |
|---------------|-----------|

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en utilisation normale.

### 10.4. Conditions à éviter

Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts. Bases fortes.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

|                                              |                                                                                           |
|----------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité aiguë (orale)                       | : Non classé                                                                              |
| Toxicité aiguë (cutanée)                     | : Non classé                                                                              |
| Toxicité aiguë (Inhalation)                  | : Non classé                                                                              |
| Corrosion cutanée/irritation cutanée         | : Non classé<br>pH: > 5                                                                   |
| Indications complémentaires                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire | : Non classé<br>pH: > 5                                                                   |
| Indications complémentaires                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée      | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Mutagénicité sur les cellules germinales     | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Cancérogénicité                              | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |
| Toxicité pour la reproduction                | : Non classé                                                                              |
| Indications complémentaires                  | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis |

# LIQUITEX PAINT MARKERS

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

|                                                                        |                                                                                            |
|------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)   | : Non classé                                                                               |
| Indications complémentaires                                            | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)  | : Non classé                                                                               |
| Indications complémentaires                                            | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  |
| Danger par aspiration                                                  | : Non classé                                                                               |
| Indications complémentaires                                            | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  |
| Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles | : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. |

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

|                                                            |              |
|------------------------------------------------------------|--------------|
| Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)    | : Non classé |
| Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) | : Non classé |

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### LIQUITEX PAINT MARKERS

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Persistance et dégradabilité | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### LIQUITEX PAINT MARKERS

|                              |             |
|------------------------------|-------------|
| Potentiel de bioaccumulation | Non établi. |
|------------------------------|-------------|

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

|                             |                                         |
|-----------------------------|-----------------------------------------|
| Indications complémentaires | : Éviter le rejet dans l'environnement. |
|-----------------------------|-----------------------------------------|

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

|                                                         |                                                                                 |
|---------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------|
| Recommandations pour le traitement du produit/emballage | : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. |
| Ecologie - déchets                                      | : Éviter le rejet dans l'environnement.                                         |

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

| ADR                                                                                 | IMDG                                                                                | IATA                                                                                 | ADN                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>14.1. Numéro ONU</b>                                                             |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
| UN 1263                                                                             | UN 1263                                                                             | UN 1263                                                                              | UN 1263                                                                               |
| <b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>                           |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
| PEINTURES                                                                           | PEINTURES                                                                           | Paint                                                                                | PEINTURES                                                                             |
| <b>Description document de transport</b>                                            |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
| UN 1263 PEINTURES (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, III, (D/E)                                 | UN 1263 PEINTURES (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, III                                        | UN 1263 Paint (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, III                                             | UN 1263 PEINTURES (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, III                                          |
| <b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>                                  |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
| 3                                                                                   | 3                                                                                   | 3                                                                                    | 3                                                                                     |
|  |  |  |  |
| <b>14.4. Groupe d'emballage</b>                                                     |                                                                                     |                                                                                      |                                                                                       |
| III                                                                                 | III                                                                                 | III                                                                                  | III                                                                                   |

# LIQUITEX PAINT MARKERS

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### 14.5. Dangers pour l'environnement

|                                         |                                                                 |                                         |                                         |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|
| Dangereux pour l'environnement :<br>Non | Dangereux pour l'environnement :<br>Non<br>Polluant marin : Non | Dangereux pour l'environnement :<br>Non | Dangereux pour l'environnement :<br>Non |
|-----------------------------------------|-----------------------------------------------------------------|-----------------------------------------|-----------------------------------------|

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

|                                                                            |                           |
|----------------------------------------------------------------------------|---------------------------|
| Code de classification (ADR)                                               | : F1                      |
| Dispositions spéciales (ADR)                                               | : 163, 367, 650           |
| Quantités limitées (ADR)                                                   | : 5I                      |
| Quantités exceptées (ADR)                                                  | : E1                      |
| Instructions d'emballage (ADR)                                             | : P001, IBC03, LP01, R001 |
| Dispositions spéciales d'emballage (ADR)                                   | : PP1                     |
| Dispositions relatives à l'emballage en commun (ADR)                       | : MP19                    |
| Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)           | : T2                      |
| Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR) | : TP1, TP29               |
| Code-citerne (ADR)                                                         | : LGBF                    |
| Véhicule pour le transport en citerne                                      | : FL                      |
| Catégorie de transport (ADR)                                               | : 3                       |
| Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)                          | : V12                     |
| Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)                   | : S2                      |
| Numéro d'identification du danger (code Kemler)                            | : 30                      |
| Panneaux oranges                                                           | :                         |

30

1263

|                                      |        |
|--------------------------------------|--------|
| Code de restriction en tunnels (ADR) | : D/E  |
| Code EAC                             | : •3YE |

#### Transport maritime

|                                             |                                                        |
|---------------------------------------------|--------------------------------------------------------|
| Dispositions spéciales (IMDG)               | : 163, 223, 367, 955                                   |
| Quantités limitées (IMDG)                   | : 5 L                                                  |
| Quantités exceptées (IMDG)                  | : E1                                                   |
| Instructions d'emballage (IMDG)             | : P001, LP01                                           |
| Dispositions spéciales d'emballage (IMDG)   | : PP1                                                  |
| Instructions d'emballages GRV (IMDG)        | : IBC03                                                |
| Instructions pour citernes (IMDG)           | : T2                                                   |
| Dispositions spéciales pour citernes (IMDG) | : TP1, TP29                                            |
| N° FS (Feu)                                 | : F-E                                                  |
| N° FS (Déversement)                         | : S-E                                                  |
| Catégorie de chargement (IMDG)              | : A                                                    |
| Propriétés et observations (IMDG)           | : Miscibility with water depends upon the composition. |

#### Transport aérien

|                                                                           |        |
|---------------------------------------------------------------------------|--------|
| Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)                       | : E1   |
| Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)                        | : Y344 |
| Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA) | : 10L  |
| Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)                  | : 355  |
| Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)                  | : 60L  |
| Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)                     | : 366  |
| Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)                          | : 220L |

# LIQUITEX PAINT MARKERS

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Dispositions spéciales (IATA) : A3, A72, A192  
Code ERG (IATA) : 3L

### Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN) : F1  
Dispositions spéciales (ADN) : 163, 367, 650  
Quantités limitées (ADN) : 5 L  
Quantités exceptées (ADN) : E1  
Équipement exigé (ADN) : PP, EX, A  
Ventilation (ADN) : VE01  
Nombre de cônes/feux bleus (ADN) : 0

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Contient une ou plusieurs substances de la liste des substances candidates de REACH à une concentration supérieure à 0,1 %: 4-(1,1,3,3-Tetraméthylbutyl) phénol, éthoxylé [couvrant les substances bien définies et les substances UVCB, polymères et homologues] (EC 618-541-1, CAS 9036-19-5)

- Cadmium Yellow Light Hue
- Cadmium Yellow Medium Hue
- Medium Azo
- Cadmium Yellow Deep Hue
- Cadmium Red Light Hue
- Cadmium Red Medium Hue
- Vivid Lime Green

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : <= 19 %

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Allemagne

AwSV, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

WGK remarque : Classification basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujetti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

##### Danemark

Remarques concernant la classification : Les lignes directrices de gestion des situations d'urgence relatives au stockage des liquides inflammables doivent être suivies

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique de sécurité n'a été effectuée

# LIQUITEX PAINT MARKERS

## Fiche d'information sécurité produit

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Une fiche de données de sécurité n'est pas requise pour ce produit selon l'article 31 de REACH. Cette Fiche d'information sécurité produit a été créée sur la base du volontariat

Sources des données : RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Autres informations : Aucun(e).

| Texte intégral des phrases H et EUH:                                                                                             |                                  |                              |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|
| H226                                                                                                                             | Liquide et vapeurs inflammables. |                              |
| Classification et procédure utilisée pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]: |                                  |                              |
| Flam. Liq. 3                                                                                                                     | H226                             | D'après les données d'essais |

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.